

Compte rendu du Conseil Municipal de la Commune d' ALIX - 69380

Séance du lundi 24 juin 2019 à 20 h 30

Date de convocation du conseil : mardi 18 juin 2019

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élu : Thierry RIGNOL

Membres présents : Mmes & M. Danielle BECOURT-D'HENIN, Francis D'HENIN, Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Pascal LEBRUN, Muriel LIENGME, Véronique MARTINEZ, Sandrine MOIROUX, Thierry RIGNOL.

Membres absents ayant donné procuration : Laurent MONNET à Sandrine MOIROUX, Cyril PRADAT à Norddine GUEDAMI, Frédéric MARTINEZ à Pascal LEBRUN et Marie PAILLONCY à Muriel LIENGME

Membres absents : Michel HABER

✓ Désignation du secrétaire de séance

Thierry RIGNOL est désigné secrétaire de séance.

✓ Approbation du compte rendu du conseil du 27 mai 2019

Approuvé à l'unanimité.

✓ Présentation des décisions prises par M. le Maire au titre de ses délégations de missions.

Décision 2019-04 : signature le 30 avril 2019 de la convention Unicef avec la CCBPD.

Cette convention précise les engagements réciproques et mutuels de la CCBPD et de la commune d'Alix.

Il est précisé également que la CCBPD se réserve le droit de solliciter financièrement et/ou matériellement la commune d'Alix et que la commune d'Alix assumera les charges relevant des projets identifiés dans le dossier Unicef sur les compétences qui lui sont propres.

✓ Finances – BP 2019 - Décision Modificative n°2 - Délibération

Afin d'adapter le montant définitif commandé dans le cadre des opérations n°202 « Ecole – Création Travaux » et n°208 « Changements fenêtres bâtiments scolaires », il y a lieu de prendre la décision modificative n°2 suivante :

Investissement	DEPENSES	
Programme	Compte - Désignation	
202	21312 - Ecole – Création et Travaux	1000,00 €
208	21312 - Changements fenêtres bâtiments scolaires	2200,00 €
222	21311 – Travaux Cuisine Mairie	- 3200,00 €
	Totaux	0,00 €

Vote : Cette DM est acceptée à l'unanimité

✓ Tarifs garderie - Délibération

Les tarifs de la garderie périscolaire sont actuellement les suivants :

- 1,15 € la demi-heure soit 2,30 € l'heure
- 5 € le ¼ heure au-delà de 18H30

Pour rappel la garderie est ouverte le matin de 7h20 à 8h20 et l'après-midi de 16h30 à 18h30.

Ces tarifs ont été fixés en 2011 par délibération n°2011-20. Par délibération n°2015-25 du 20 juillet 2015, le conseil municipal a voté le maintien de ces tarifs.

La commission scolaire propose au conseil municipal de revoir ces tarifs, pour permettre plus de souplesse horaire aux parents.

A savoir, un tarif de 0,60 € le quart d'heure. Cette modification de tarif ne sera applicable qu'au prochain changement du logiciel (en principe, avant la fin 2019). Le tarif de 5 € le ¼ d'heure au-delà de 18H30 reste maintenu.

Vote : Accepté à l'unanimité

✓ **SIEVA**

La loi NOTRe, en date du 7 août 2015, prévoit le transfert de plein droit de l'ensemble des compétences relatives à l'eau aux intercommunalités, à compter du 1^{er} janvier 2020.

La loi Ferrand du 3 août 2018 permet de reporter ce transfert au 1^{er} janvier 2026 sous réserve que 25% des communes membres de la communauté de communes, représentant au moins 20% de la population, délibèrent en ce sens avant le 1^{er} juillet 2019.

Le SIEVA souhaite maintenir son existence jusqu'en 2025 inclus.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'Alix de se prononcer sur le maintien du SIEVA jusqu'au 31 décembre 2025.

Pour rappel, le conseil s'était déjà prononcé le 14 décembre 2015, concernant le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. La loi Ferrand permettant de reporter ce transfert, un nouveau vote est proposé, concernant le transfert du SIEVA à la communauté de communes.

Après débat, à la question : « Faut-il remettre la question au vote ? », le conseil se prononce avec 5 voix pour, 0 abstention et 8 contre.

Le conseil décide donc de maintenir sa délibération (2015.37 Annexe 4) du 14 décembre 2015.

Le report proposé par le SIEVA n'est donc pas voté.

✓ **Point Urbanisme**

Présentation du projet de courrier de réponse aux HCL concernant leur projet de vente des parcelles n°U1425 et U1433. Pour la parcelle n°U1433, les HCL souhaitent savoir si la Commune d'Alix serait intéressée par une acquisition.

Le courrier sera adressé aux HCL précisant des points factuels (stationnements, réseaux...). La commune n'est pas intéressée par l'acquisition de la voirie (parcelle n°U1433).

Présentation des différentes demandes en cours : divisions parcellaires, déclarations préalables et permis de construire.

Point sur l'avancée du projet Arcade Foncier : Arcade souhaitant ne pas mettre le « poste transfo » à l'intérieur du bâtiment, la mairie demande d'élaborer un projet en accord avec les Bâtiments de France. Dans cette hypothèse, Arcade devrait déposer un Permis d'Aménager Modificatif.

Information : Les PLU abrogent les règlements d'urbanisme dans les lotissements anciens : les administrés n'ont donc pas à se prononcer vis-à-vis de ce sujet.

✓ **Point personnel**

Suite au retour de Delphine Mondon à temps plein, la Mairie ne peut proposer à Camille Chatelard (ATSEM) qu'un poste à mi-temps. Cette solution ne retient pas son attention. La Mairie est en recherche d'une ATSEM à temps non complet, seulement pour le matin.

De plus la Mairie recherche une ou deux personnes pour faire quelques heures de ménage. Les personnes intéressées peuvent se manifester auprès de la Mairie.

✓ **Point Conseil d'école**

Le dernier conseil d'école s'est tenu le jeudi 20 juin 2019. La future enseignante titulaire du poste des classes de CE a été présentée (Julie Gaudon). L'effectif actuel serait de 80 élèves pour la rentrée.

✓ **Questions diverses**

Les vidéos projecteurs numériques interactifs sont installés à l'école, les tableaux blancs en classes de CE et Maternelle le seront très prochainement.

Le projet du futur parking est en cours de définition. La réflexion sur le passage piétonnier est à approfondir.

Le nettoyage des parcelles en terrain commun, sur la partie haute du cimetière est commencé.

Suite aux incivilités constatées (salle des fêtes, City Stade, chemins), la municipalité s'interroge pour mettre ponctuellement certaines zones sous surveillance.

L'intérieur de la cabane du City Stade a été repeinte par des bénévoles. Le conseil municipal les en remercie.

Le comité des fêtes a emménagé dans le nouveau local mis à leur disposition.

✓ **Date du prochain conseil municipal : le lundi 02 septembre à 20h30**

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h27

Suivent les signatures

Les adjoints et conseillers municipaux

Le secrétaire
Thierry RIGNOL

Le Maire.
Pascal LEBRUN



